



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK
Danida



Save the Children



WiLDAF-AO

Credit photo: source internet

POLICY BRIEF

L'ISLAM ET LE CHRISTIANISME INFLUENCENT-ILS LE MARIAGE DES ENFANTS ?



CONTEXTE.

Le mariage d'enfant est défini comme toute union formelle ou informelle dans laquelle au moins l'un des conjoints est un enfant, c'est-à-dire une personne n'ayant pas 18 ans révolus.¹

Les expressions « mariage précoce » et « mariage forcé » lui sont apparentés et entretiennent des relations étroites avec lui.

Si le mariage des enfants est fondamentalement causé par les croyances et les normes sociales néfastes, d'autres facteurs (les grossesses précoces et non désirées chez les adolescentes, pauvreté, non scolarisation...) ont pour effet de l'exacerber.

Mais pour beaucoup d'acteurs, les religions y jouent aussi un rôle important. Mais lequel ?.

LE MARIAGE DES ENFANTS ET LA QUESTION RELIGIEUSE.

Dans nombre de pays d'Afrique, les leaders religieux jouent un rôle de premier plan dans la formalisation et la célébration des événements marquants de la vie tels que les mariages.

Leurs avis comptent pour beaucoup dans les communautés et les fidèles craignent des malédictions divines s'ils enfreignent les principes religieux, y compris l'interprétation faite de ces derniers par les leaders.

LA QUESTION EST CELLE-CI:
LES RELIGIONS, NOTAMMENT

**LE CHRISTIANISME
ET L'ISLAM,**

ONT-ELLES UN LIEN AVEC
LE MARIAGE DES ENFANTS



¹ Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la prévention et élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés

D'abord l'islam. Beaucoup d'acteurs intervenant sur le sujet, même avertis, répondront OUI à cette question.

Et pour cause, un coup d'œil furtif sur la carte en Afrique sahélienne montre que les pays à plus fortes prévalences du mariage des enfants sont presque tous des pays musulmans ou au moins à forte majorité musulmane : Niger, Mali, Tchad, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso...

Le coran et la vie du Prophète Mohamed sont souvent cités en arguments pour donner un fondement religieux au mariage des enfants dans l'islam².

Cependant, ces pays ne sont pas les seuls pays musulmans au monde. Nous comparons ici la situation du mariage des enfants dans un certain nombre de pays musulmans pour tirer les conclusions.

La population du Niger est composée à plus de 80% de musulmans. C'est le deuxième pays musulman d'Afrique noire (derrière le Nigéria). L'Indonésie est le plus grand pays musulman du monde.

L'on pourrait s'attendre à ce que le taux de mariage des enfants de l'Indonésie soit aussi important que celui du Niger. En réalité, il n'en est rien.

Alors que ce taux culmine à 76% au Niger, il est (seulement) de 16% en Indonésie . L'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Egypte sont aussi des pays d'Afrique à forte densité musulmane.

Cependant le taux du mariage des enfants en Egypte est de 17 %, 3% en Algérie, 2% en Tunisie, 16% au Maroc. ⁴



Credit photo: source internet

Ensuite le christianisme. La réponse à la question posée en introduction est moins tranchée dans le christianisme.

Le fait est que les pays à tradition chrétienne présentent un taux de mariage d'enfants, en moyenne, moins élevés que celui des pays musulmans.

Au-delà de ce constat, les pays chrétiens présentent une divergence dans les taux de mariages d'enfants qui empêche toute conclusion sur le rôle joué par cette religion dans la prévalence de ce fléau.

La Centrafrique est un pays à forte densité chrétienne tout comme le Mexique. Mais si le taux du mariage des enfants est de 68% en Centrafrique, il est seulement de 26% au Mexique. Il est de 6% en Afrique du Sud, pays tout aussi chrétien.

Que ce soit dans le cas de l'islam ou du christianisme, les données statistiques ci-dessus ne permettent pas d'affirmer qu'une religion donnée, à elle seule, soit à l'origine du mariage des enfants dans une région ou dans un pays.

Ces données apportent un démenti sérieux à la croyance selon laquelle le mariage des enfants est une prescription divine à laquelle les fidèles ne doivent et ne peuvent pas déroger.

Cela suppose que le problème est probablement ailleurs.

A voir de près on peut constater que ces pays à forte prévalence sont presque tous situés en Afrique où les croyances et les normes sociales concernant le culte de la fécondité élevée, le contrôle de la sexualité des filles et des femmes, la non jouissance des droits sexuels, le non accès à la contraception, le rôle de la virginité des filles dans la préservation de l'honneur familiale...sont encore très présents et communs.

² Nous n'allons pas exposer ces théories (tout comme celles du christianisme) dans ce brief. Il est recommandé aux lecteurs de consulter par exemple :Elisabet Le ROUX et Selina PALM : Que se cache-t-il derrière la résistance religieuse ? Explorer les causes de certaines oppositions au mouvement pour la fin du mariage des enfants.<https://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2018/11/FRENCH-FINAL-Religious-leaders-report-LowRes-1.pdf>

³ <http://www.wildaf-ao.org/index.php/fr/mariage-precoc/427-les-leaders-religieux-peuvent-ils-etre-nos-meilleurs-allies-pour-mettre-fin-au-mariage-des-enfants> (consulté le 20 décembre 2018 à 12h)

⁴ Données mises en ligne par Girls Not Brides (<https://www.fillespasepouses.org/le-mariage-des-enfants-dans-le-monde/>)

Voir aussi: Judith-Ann Walker: Early Marriage in Africa – Trends, Harmful Effects and Interventions publié dans African Journal of Reproductive Health June 2012 (Special Edition); 16(2): 240

La nouvelle stratégie nationale du Niger pour la lutte contre le mariage des enfants l'exprime en ces termes :

« C'est la tradition et non la religion qui définit : l'âge du mariage, la nécessité d'obtenir le consentement du futur époux, de la future épouse, la personne qui prononcera le mariage.

Cette tradition varie d'un groupe ethnique à un autre »⁵ (c'est nous qui soulignons) alors que tous ces groupes sont musulmans !

Cela suppose-t-il que le fait religieux doit être étranger aux stratégies tendant à mettre fin au mariage des enfants ? Loin s'en faut.



CE QUE NOUS DEVONS SAVOIR

Prise en elle-même intrinsèquement et seule, la religion ne peut être considérée comme la cause du mariage des enfants. La pratique du mariage des enfants ne peut non plus être associée à une religion en particulier.

Mais combinée avec d'autres éléments, elles contribuent certainement à exacerber la prévalence du mariage des enfants notamment en Afrique noire.

Il est certain que les leaders religieux disposent d'un pouvoir et d'une autorité considérables au sein des communautés. Ils sont souvent des intermédiaires au sein des communautés religieuses.

Ils jouissent d'un pouvoir et d'une autorité considérables et influencent les croyances et les comportements de leurs fidèles.⁶

La citation suivante l'illustre fort bien:

Les membres de notre communauté ne bravent pas l'autorité du leader religieux. Ils songent à la suite des choses : que va-t-il arriver s'ils ne respectent pas les règles de Dieu ? Ainsi, les fidèles ont quelque part peur de contredire le leader religieux. Ne pas respecter les règles pourrait-il mener à des problèmes dans l'au-delà?

(Habibur, Bangladesh, 23 avril 2018).⁷

Leurs contributions peuvent donc être très importantes parmi l'ensemble des approches nécessaires aux changements d'opinions et de comportements à l'égard du mariage des enfants.

Par conséquent, il est important de prendre en compte le fait qu'avoirls leaders religieux comme alliés ou, au contraire comme opposants aux stratégies, peut se révéler crucial pour leur réussite.

RECOMMANDATIONS



1. Les Organisations de la société civile

- Impliquer les leaders religieux convaincus (earlyadopters) dans l'identification et la mise en œuvre des stratégies visant à mettre fin aux mariages d'enfants.
- Travailler avec les leaders religieux pour élaborer des outils accessibles et digestes pour les communautés religieuses déconstruisant les interprétations des écrits pour justifier le mariage des enfants

2. Les Etats

- Travailler avec les leaders religieux pour la publication, la vulgarisation et la dissémination d'une position officielle reflétant leur engagement ferme et public contre le mariage des enfants.
- Appliquer rigoureusement les lois concernant le mariage des enfants et les violences connexes Renforcer les systèmes d'enregistrement des naissances

3. La CEDEAO

- Inscrire la question de lutte contre le mariage des enfants et les grossesses chez les adolescentes comme point permanent de l'agenda des réunions de haut niveau et demander à chaque Etat de rapporter là-dessus périodiquement
- Mobiliser des ressources et mettre en place dans chaque Etat membre un «Programme de la CEDEAO pour la lutte contre le mariage des enfants et les grossesses non désirées chez les adolescentes.»

4. L'Union Africaine

- Tenir compte de la question du mariage d'enfant dans la revue des rapports périodiques sur la Convention Africaine des Droits et Bien Etre de l'Enfant (CADBE) et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes.
- Déclarer une « Décennie de lutte contre le mariage d'enfants et les grossesses non désirées chez les adolescentes » et mettre en place un mécanisme de suivi auprès des Etats membres

⁵ Niger : Plan stratégique national pour mettre fin au mariage des enfants, 2019-2021

⁶ Le Roux et al, 2016

⁷ Cité par Elisabet Le ROUX et Selina PAL :

Que se cache-t-il derrière la résistance religieuse ?

Explorer les causes de certaines oppositions au mouvement pour la fin du mariage des enfants.

https://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2018/11/FRENCH_FINAL-Religious-leaders-report-LowRes-1.pdf